

AR Prefecture

046-214600454-20230330-2023_025-DE
Reçu le 05/04/2023

MAIRIE DE CAJARC
46160 CAJARC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-025

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Cajarc
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIRATELLE, Maire
Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 21 mars 2023

Présents : MMES et MM. VIRATELLE, BARDON-BILLET, BARVIERA, BOYER, GINESTET, GRASSTEK, HUGUET,
MARTINEZ, MENAGER, PELIGRY, POUGET, SINGLAS, SAINT-MARTY

Excusés : M. CANCE donne procuration à M. MARTINEZ,

Absents : Mme PEGOURIE

Objet : Vote des tarifs communaux 2023

Sur proposition de M. le Maire, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Décide** de réviser les tarifs communaux pour l'année 2023 et de les fixer comme ci-après, à compter du 1^{er}/05/2023 ;

046-214600454-20230330-2023_025-DE
Reçu le 05/04/2023

TARIFS	2023
CANTINE SCOLAIRE	
Prix du repas au 1er janvier	ECM: 3,73 ECP: 4,40
CONCESSIONS CIMETIERE	
6,72 m ² : Commune	300 €
CCAS	180 €
3,36 m ² : Commune	200 €
CCAS	135 €
Colombarium : Commune trentenaire	420 €
CCAS	250 €
LOCATION SALLES COMMUNALES	
Salle des associations	150 €
Pyramide	300 €
Salle du stade	150 €
Dojo/muscu	300 €
Maison des services	150 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Terrasses fermées	25€ / m2
Terrasses ouvertes annuelles / station service	9€ / m2
Terrasses ouvertes saisonnières	10€ / m2
ODP inférieure à 15 m2 : Forfait	155 €
ODP temporaire pour commerces locaux	1,7€/j ; max 15 j
Spectacles itinérants (cirques...) en plein air / par jour	200 €
DROIT DE PLACE FOIRES ET MARCHES	
Le mètre linéaire jour de foires et marchés	1,7 €
Création d'abonnement pour forains réguliers : paiement par titre de recettes : tarif au mètre linéaire	
Abonnement marchés semestriel	24,0 €
Abonnement marchés annuel	43,0 €
Abonnement foires semestriel	11,0 €
Abonnement foires annuel	20,0 €
Abonnement foires et marchés annuel	58,0 €
BATEAUX	
Taxe d'amarrage	300 €
Taxe d'amarrage pour activité commerciale	340 €
TENTE D'EXPOSITION (réservée aux associations cajarcoises et sous conditions)	
Forfait	200 €

- Transmet la présente délibération à Madame la Sous-Préfète pour enregistrement.

Reçu en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :
Rendu exécutoire le :

5/4/2023

Fait à Cajarc, le 30 mars 2023
Le Maire, Jacques VIRATELLE

